

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2024-300
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE
.....
COMMUNE DE CASTELNAUDARY
.....

Matière : DOMAINE ET
PATRIMOINE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Sous matière :
ALIENATIONS

**OBJET : CESSION
D'UNE PARTIE DE
LA PARCELLE ZB
N° 30 AU PROFIT
DU
DEPARTEMENT
DE L'AUDE**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION
CONSEIL EN DATE DU
: 5 DECEMBRE 2024

AFFICHAGE EN DATE
DU : 5 DECEMBRE
2024

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU

Séance du Conseil Municipal du mercredi 11 décembre 2024
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD,
Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène
GIRAL, François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Nicole
CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline
RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte
BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude BOURREL, Denis
BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Sabine CHABERT, Michel
RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Agnès
SOULIER, Bruno PERLES, Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH,
Christian WINTERHALTER, IMEDJADJ Nadia.

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Bernard GRIMAUD donne pouvoir à Nicole CATHALA -
LEGUEVAQUES,
Régine SURRE donne pouvoir à Sabine CHABERT,
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne pouvoir à Evelyne
GUILHEM,
Delphine SANTINI donne pouvoir à Philippe GUIRAUD,
Préscillia GRANIER, donne pouvoir à Philippe GREFFIER,
Adrien ROUZAUD donne pouvoir à Bruno PERLES.

Absents : Karole CAFFIER, Zohra KUFEL, Gérard
MONDRAGON.

Secrétaire : Audrey GAIANI,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune est propriétaire d'une bande
de terrain route de Fendeille à proximité de l'aire de covoiturage constituant l'emprise de la
route départementale n°6 (accotement de la RD6).

Il indique qu'il convient de procéder à la régularisation foncière avec le Département de l'Aude.

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de procéder à la vente au profit
du Département de l'Aude, pour l'euro symbolique, d'une partie de la parcelle cadastrée
section ZB n° 30 d'une contenance de 212 m².

Vu l'avis du service France Domaine n° 2024-11076-66537 en date du 1^{er} novembre 2024,
estimant la valeur de cette parcelle à 850.00 Euros.

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux et Enseignement Supérieur en date du 6 décembre 2024.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE la vente d'une partie de la parcelle cadastrée section ZB n° 30 située « route de Fendeille », telle que matérialisée sur le plan annexé à la présente, pour l'euro symbolique.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération, notamment l'acte authentique de vente devant notaire.

PRECISE que les honoraires du géomètre et du notaire sont à la charge du Département de l'Aude.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 11 décembre 2024

Le Maire,

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le
19 DEC. 2024
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture, le
19 DEC. 2024
Par publication le :
20 DEC. 2024
Par délégation,
Le Directeur Général des Services
Nicolas MAYRAL

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le **20 DEC. 2024**

ID : 011-211100763-20241211-DB2024300-DE

